



FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME  
COMITE INTERDEPARTEMENTAL 'ESCRIME DE MIDI-PYRENEES

## COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 28 JUIN 2018

Le Comité Directeur du Comité Interdépartemental d'Escrime de Midi-Pyrénées s'est réuni le Jeudi 28 Juin 2018, au siège de la Ligue, 7 rue André Citroën à Balma

La séance est ouverte à 20h30.

Membre du Bureau présents :

M. CARRIE Jean-Christian / M. CHARLET Marc / M. GOUBERT Jean-Michel /  
Mme GRASSET Brigitte / Dr HORNUS Dominique / Mme LE SAUX Catherine / Mme  
MONTIBUS Michèle

Membres du Comité Directeur présents :

Me BACCOU Michel / Mme BOSC Evelyne / M. BUISSON Bruno/ CAREL Philippe /  
Me CHAMPAIN Grégoire / Me DE PALMAS Arnaud/ Mme GENTILHOMME Sylvie /  
M. LAQUERBE Fabrice / M. MAHOT Guy / Me NOUAILLES Lucette / M. TOULOTTE  
Jean-Luc / VENDE Gladys

Membres du Comité Directeurs excusés :

M. TOUYA Francis

Clubs et Comités Départementaux présents :

CD Ariège / CD Haute-Garonne / Foix / Pamiers / Onet le Château / Rodez / Villefranche de  
Rouergue / Blagnac / Baziège / Ramonville / St Gaudens / TAC / TUC / Villeneuve Tolosane /  
Albi / Castres / Grisolles / Cahors

**Point 1 : Approbation compte-rendu du Comité Directeur du 15 Mars 2018**

Pas d'observation.

Le compte-rendu est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

## **Point 2 : Compte-rendu du Comité Directeur de la FFE du 16 Juin 2018**

Le Président Jean-Christian CARRIE rend compte des points majeurs, le compte-rendu de ce Comité Directeur Fédéral figure en pièce jointe.

## **Point 3 : Bilan et Résultats des Championnats de France et de la Fête des Jeunes**

Voir annexe

## **Point 4: Animation sportive 2018/2019**

JC CARRIE remercie Jean-Michel NOUAILLES pour la présentation de son projet qui a largement inspiré les nouvelles dispositions.

Damien TOUYA expose les animations qui ont été élaborées à deux voix avec Magali CARRIER CTS ex-Languedoc Roussillon.

Damien TOUYA détaille les principes de l'organisation sportive pour la saison 2018/2019

### **Fonctionnement en tant que région Occitanie (Ind / Equipes)**

#### **Calendrier :**

Toujours pas officiel (fin juin) - Des dates risquent d'évoluer

#### **Fonctionnement catégories :**

Sabre : pas d'évolution par rapport aux autres années M17 M20 Seniors (classement national)

#### **M15 H2024 :**

Compétition régionale (Pas de quotas)

Compétition de Zone sur un même lieu : Occitanie – Nouvelle Aquitaine (Pas de quotas)

Compétition Nationale quotas : la qualification se fera sur le résultat de la Zone en individuel, avec une mise en commun partielle des quotas. (2 places seront protégées)

FDJ : Hénin-Beaumont Attention !! 22-23 juin quotas : la qualification se fera sur le classement national M15 (2 places protégées)

#### **M17 :**

En équipes : qualification via la ½ finale des championnats de France par équipes pour l'épée et le sabre (Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes).

Fleuret : qualification via le championnat d'Occitanie par équipes.

Fleuret Individuel : La répartition des quotas pour le fleuret se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret.

Le classement régional tiendra compte : des 2 meilleurs résultats sur 4 des épreuves nationales M17 (3 circuits nationaux et le marathon de Paris) ; le meilleur résultat sur les 2 des épreuves régionales et du championnat d'Occitanie. Les coefficients de compétition seront de 1,5 pour le championnat d'Occitanie, de 1 pour les épreuves régionales et de 2 pour les épreuves nationales.

#### **Epée Individuel :**

La répartition des quotas pour l'épée : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restant selon le classement régional Occitanie par la commission régionale épée. Le classement régional tiendra compte : du circuit national M17 de Rodez ; des 2 épreuves régionales, du championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits interdépartementaux.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits interdépartementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.

### M20 :

En équipes : qualification via la ½ finale des Championnats de France par équipes pour l'épée et le sabre (Les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des Championnats de France par équipes).  
Fleuret : qualification via le Championnat d'Occitanie par équipes.

Fleuret Individuel : La répartition des quotas pour le fleuret se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret. Le classement régional tiendra compte : des 3 meilleurs résultats sur les 5 compétitions suivantes : les 3 épreuves nationales M20, une épreuve régionale séniors et du championnat d'Occitanie senior.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour l'épreuve régionale senior, de 1,5 pour le Championnat d'Occitanie seniors et de 2 pour les épreuves nationales.

Epée Individuel : La répartition des quotas pour l'épée : 2 quotas conservés pour les 2 meilleurs classés dans les 64 du classement national, les quotas restant selon le classement régional Occitanie par la commission régionale épée. Le classement régional tiendra compte : du circuit national M20 de Toulouse ; des 2 épreuves régionales seniors, du Championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits interdépartementaux.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits interdépartementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le Championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.

### Seniors :

Equipes : pas de quotas pour :

- Epée : 3ème division hommes et dames
- Fleuret : 3ème division hommes ; 2ème division dame
- Sabre : 3ème division hommes ; 2ème division dame

Fleuret Individuel : La répartition des quotas pour le fleuret hommes se fera en fonction du classement régional par la commission régionale de Fleuret. Le classement régional tiendra compte : des 3 meilleurs résultats sur les 5 compétitions suivantes : les 3 épreuves nationales sénior, un circuit régional et le Championnat d'Occitanie

Les coefficients de compétition seront de 1 pour l'épreuve régionale et de 1,5 pour le Championnat d'Occitanie et de 2 pour les épreuves nationales.

Epée Individuel : La répartition des quotas pour l'épée se fera en fonction du classement régional par la commission épée. Le classement régional tiendra compte : du circuit national Seniors de Nîmes, des 2 épreuves régionales seniors, du championnat d'Occitanie et des 2 meilleurs résultats des circuits interdépartementaux.

Les coefficients de compétition seront de 1 pour les circuits interdépartementaux, de 1,5 pour les épreuves régionales, de 2 le championnat d'Occitanie et de 3 pour l'épreuve nationale.

Stages : Fonctionnement en commun : sélections via les commissions

Formation : L'ensemble de ses prescriptions est sous réserve du règlement sportif de la FFE et du calendrier FFE définitif toujours pas été transmis à ce jour.

Tireur Isolé : Page 9 RS

Masque / Protège poitrine : Page 13 RS

## **Nouvelles commissions**

Présentation du choix voté en bureau et comité de direction du CREO du 23 juin 2018 à savoir :

- **Epée** : GIORGI Hervé (Nîmes), CAREL Philippe (TUC), NOUAILLES Jean-Michel (Ramonville), BAUMERT David (Castelnau)
- **Fleuret** : GOYALLON Christophe (Pézenas), GALLY Benoit (Fleuret), CHAMPAIN Grégoire (Muret), GAITAN Luminita (Onet le château)
- **Sabre** : LOPEZ Nicolas (Tarbes), MAUMUS Eric (Tarbes)
- **Arbitrage** : CHAMPAIN Grégoire (Muret), MAUMUS Eric (Tarbes) RIBOREAU Yves (Ales) et PLUCHET Renaud

Il a été proposé d'ajouter un Réfèrent de l'arbitrage sur les compétitions.

Pour rappel, le choix a été de limiter le nombre de membres à 4 auquel s'ajoutent les 2 CTS Magali CARRIER et Damien TOUYA, Le Président du CREO est membre de droit.

## **Double licences**

Elle n'existera plus et sera remplacé par une licence de tireur isolé (voir FFE)

## **Evolution sécurité sur les masques et protèges poitrine (voir FFE).**

Les protèges poitrines seront obligatoires à partir de la catégorie M15. JM NOUAILLES relève la notion d'âge qui lui ne semble pas très sécuritaire pour les jeunes filles qui commencent à être formées avant.

Pour la nouvelle réglementation sur les masques (à partir de M15), ils pourront être mis aux normes par les fournisseurs.

## **Point 5: Compte-rendu du Comité Directeur du CREO du 23 Juin 2018**

JC CARRIE rappelle qu'en fin d'année 2018 le Comité Régional d'Esclime d'Occitanie (CREO) a été créé. Nous avons fonctionné depuis avec une triple comptabilité. Dès la saison prochaine on fonctionnera en commun sans pour autant fusionner.

## **Aides et projets**

Le Président expose la décision qui a été proposée et validée au CREO.

Financièrement il n'était pas possible de faire l'ensemble des actions aidées de Midi-Pyrénées et du Languedoc Roussillon.

Le choix a été de prendre le meilleur des deux. JC CARRIE rappelle toutefois que ces aides seront dimensionnées suivant le montant des aides et subventions que nous obtiendrons.

Toutes les sommes sont à titre prévisionnel et seront affinées en fonction des aides remises.

- ✓ *Esclime et cancer du sein* (remboursement licences aux clubs) : 2500 €.

Il sera nécessaire de définir les modalités d'attribution. En LR la remise de subvention était soumise à la présentation d'un certificat médical.

- ✓ *Promotion féminine* pour les licences dans les catégories M9 et M11 : 3000 €

Il sera nécessaire de définir les modalités d'attribution. En MP, la part licence était prise en charge par le CID-MP pour les 3 premières licences filles de catégorie M7, M9 ou M11 et par clubs

- ✓ *Aide aux Championnats Occitanie* en achat de coupes et médailles : 1000 €

Il sera nécessaire de préciser les modalités d'attribution. En LR le club achetait les médailles et le CREO remboursait. Cela permet d'avoir une ligne Achat de matériel.

- ✓ *Aide financière à l'organisation des Circuits Nationaux* : Cela concerne les clubs de Toulouse, Muret, Rodez, Nîmes : 2400 €

Ce qui correspond à 600€ pour chacun des circuits.

- ✓ *Aide en achat matériel aux meilleurs tireurs* de la Région : 4200 €

Cette aide permet aussi de présenter une facture d'achat de matériel.

Selon le classement régional Occitanie actualisé en fin de saison pour l'épée et le fleuret en M15, M17 et M20 homme et dame. Le barème est :

- 1er : 100 Euros
- 2ème : 80 Euros
- 3ème : 50 Euros

Selon le classement national actualisé en fin de saison (après les CF) pour le sabre en M15, M17 et M20 homme et dame. Le barème est :

- 1er : 100 Euros
- 2ème : 80 Euros
- 3ème : 50 Euros

Les modalités d'attribution de ce matériel restent à définir et seront précisées par le trésorier. Une participation au championnat de France sera obligatoire pour bénéficier de cette aide. Les factures seront à adresser avant le 31 décembre 2019.

- ✓ *Prime à la performance* en fonction des résultats aux Championnats de France en M17 et M20 aux trois armes selon le barème suivant :

<b>Place</b>	<b>N1</b>	<b>N2</b>
<b>1<sup>er</sup></b>	<b>250 Euros</b>	<b>150 Euros</b>
<b>Podium</b>	<b>150 Euros</b>	<b>100 Euros</b>
<b>T8</b>	<b>100 Euros</b>	<b>80 Euros</b>
<b>T16</b>	<b>50 Euros</b>	<b>40 Euros</b>
<b>T32</b>	<b>40 Euros</b>	<b>//</b>

Exemple pour cette saison :

Epée M17 : 820 €, épée M20 : 610 €, fleuret M17 : 240 €, fleuret M20 : 40 €, sabre M17 : 1130 € et sabre M20 : 1160 €. Soit au total : 4000 Euros

- ✓ *Aide en achat matériel aux sélectionnés en équipe à la FDJ* : 2000 €

Soit 40 Euros pour chaque tireur

- ✓ *Dotation équipement pour les sélectionnés FDJ* :  
(tee-shirt, houssettes, chaussettes, sweet ?) : 3000 Euros

JC CARRIE explique qu'une partie de la trésorerie du CID-MP pourra éventuellement être utilisée pour aider certaines actions, mais le CID n'ayant pas d'entrées financières, ces dépenses devront être votées en Comité Directeur.

## **Licences et affiliations**

Les recettes des licences ont rapporté la saison précédente 42.660 K€ en LR et 53.620K€ en MP auxquels il faut ajouter 5.380K€ d'affiliation en LR et 15K€ de recettes propres soit un total de 116.660K€ plus l'aide de la région et le CNDS

En contre- partie les charges fixes et les salaires représentent 113.100K€

Sachant que pour pouvoir mener des actions et être aidés par les pouvoirs publics il faut participer à leur financement (aides soumises à facture). On peut donc considérer que nous sommes sur le fil du rasoir.

Nous sommes confrontés à un double problème car d'une part les affiliations sont très élevées en LR et nulles en MP, et d'autre part il est techniquement impossible pour le CREO d'avoir des tarifs différenciés tant pour les licences que pour les affiliations.

Il est également impossible de demander aux clubs de MP de se mettre au niveau d'affiliation de ceux du LR la marche est trop importante et les clubs ne l'accepteraient pas.

Après en avoir longuement débattu on vous propose donc une part affiliation pour le CREO à zéro pour l'ensemble des clubs, compensée par une augmentation de 2€ du prix de la licence (sur la part CREO et non fédérale). La part fédérale ne change pas. Cette solution permet de conserver les deux secrétaires et de financer les actions.

Les licences seront à prendre directement à la FFE.

Le Président rappelle que si des clubs ont des soucis, le CID et notamment sabine est présente pour apporter son aide.

## **Encadrement des stages**

Les rémunérations d'encadrement sont identiques en MP et en LR mais en brut pour MP et net pour LR et même chose pour la prime de nuit.

Par contre les encadrants bénéficiaient de frais de déplacement en MP et pas en LR.

Après avoir étudié les différents cas c'est la solution LR qui a été retenue car c'est la plus favorable

Pour les stages 120€ net/jour plus 35€ par nuit et 60€/la demi-journée

Encadrement FDJ forfait de 180€ net pour le capitaine d'équipe.

Toutefois dans certains cas surtout avec des stages communs et étant donné l'éloignement kilométrique le choix pourra être laissé à l'encadrant d'opter pour la prise en compte des frais de déplacement, mais avec des indemnités de 120€/jour et 35€/ nuit payées en salaire brut.

Ce mode de rémunération sera expérimenté durant la saison 2018/2019. En cas de difficulté, le bureau se réserve le droit d'amender la présente disposition.

Les conventions entre les CID et le CREO ont été signées pour les saisons comprises entre 2018 à 2020. Pour les actions déléguées, c'est le CREO qui sera le seul financier. Les salariées des CID seront mises à disposition du CREO.

Petit à petit la fusion devrait s'imposer pour la nouvelle mandature (à partir de 2020).

## **Point 6 : Etat des licences et Primes de Croissance**

# ETAT DE L' EVOLUTION DES LICENCES EN MIDI-PYRENEES

Département	Club	2017	Au 27/06/2018	Evolution
Ariège (09)	Foix	32	35	3
	Pamiers	46	30	-16
	<b>Total Département</b>	<b>78</b>	<b>65</b>	<b>-13</b>
Aveyron (12)	Rodez	157	144	-13
	Onet le Château	31	33	2
	Villefranche de Rouergue	40	25	-15
	<b>Total Département</b>	<b>228</b>	<b>202</b>	<b>-26</b>
Haute-Garonne (31)	Stade Toulousain	57	45	-12
	Aucamville	63	52	-11
	Belberaud	18	15	-3
	CE Baziege	44	53	9
	Plaisance du Touch	63	53	-10
	Ramonville	137	130	-7
	Saint-Gaudens	50	48	-2
	Villeneuve Tolosane	74	72	-2
	T.A.C Entente Balma	34	31	-3
	T.C.M.S	42	34	-8
	T.U.C	260	260	0
	CE Toulousain	10	10	0
	Blagnac	100	104	4
	Muret	128	117	-11
	Solution RIPOSTE	19	28	9
	Indépendants	3	5	2
	<b>Total Département</b>	<b>1102</b>	<b>1057</b>	<b>-45</b>
Gers (32)	C.E.P.M.G Auch	45	40	-5
	E.C. Auch	44	40	-4
	Condom			
	<b>Total Département</b>	<b>89</b>	<b>80</b>	<b>-9</b>
Lot (46)	Grand Cahors	38	31	-7
	<b>Total Département</b>	<b>38</b>	<b>31</b>	<b>-7</b>
Hautes-Pyrénées 65)	Tarbes	154	144	-10
	Lourdes	31	28	-3
	<b>Total Département</b>	<b>185</b>	<b>172</b>	<b>-13</b>
Tarn (81)	Albi	70	58	-12
	Castres	82	109	27
	Gaillac	47	34	-13
	Couffouleux	66	41	-25
	Lavaur	60	55	-5
	<b>Total Département</b>	<b>325</b>	<b>297</b>	<b>-28</b>
Tarn et Garonne (82)	Montauban	57	52	-5
	Grisolles	62	34	-28
	<b>Total Département</b>	<b>119</b>	<b>86</b>	<b>-33</b>
<b>TOTAL LIGUE</b>		<b>2164</b>	<b>1990</b>	<b>-174</b>

Comité Interdépartemental d'Escrime de Midi-Pyrénées

7, rue André Citroën – 31130 BALMA

Tél : 05 61 26 33 38

Mail : [escrime.midipyr@wanadoo.fr](mailto:escrime.midipyr@wanadoo.fr)

Site : <http://www.escrime-midipyrenees.com>

La prime de croissance sera versée aux clubs de Foix, Onet-le château, Baziège, Castres et Blagnac pour le nombre de licences supplémentaires par rapport à la saison 2016/2017. La FFE versera 15 euros clubs cités par licence et le CID 15 euros

CE Foix (3 licences) : 45 € Comité et 45 € FFE  
CE Castres (27 licences) : 405 € Comité et 405 € FFE  
Blagnac EC (4 licences) : 60 € Comité et 60 € FFE  
Onet le Château (2 licences) : 30 € Comité et 30 € FFE  
Baziège (9 licences) : 135 € Comité et 135 € FFE

### **Point 7 : Point financier**

Economie par rapport aux dépenses prévues.  
Le résultat devrait encore bénéficiaire.

### **Point 8 : Date Assemblée Générale CID**

Elle est prévue le 22 septembre au CROS de Balma.

### **Point 9 : Informations diverses**

Départ de Maître Alain TOURNE du Club de St Gaudens. Celui-ci reste toutefois en Occitanie.

Me TOURNE présente son remplacement présent Sébastien FOURGEOT et explique que le club sera doté d'un nouveau président : Pierre Alexandre PETER qui vient de Besançon.

JC CARRIE et l'ensemble de l'assistance rendent hommage à ce Maître d'Arme présent depuis 2004 et lui remettent un cadeau en souvenir de la Ligue d'Escrime de Midi-Pyrénées.



### **Point 10 : Questions diverses**

Question de Gladys VENDE demande si le CID est informé des propositions d'évolution des réformes concernant les arbitres. JC CARRIE répond négativement.

Une dizaine de licences « Engarde » sera achetée par le CREO et mis à disposition des clubs. La question est comment cela sera-t-il mis en place car la licence est attribuée à un ordinateur. La question sera posée à Maître PARIZEL, le trésorier du CREO.

La séance est levée.

Le Président de la Ligue  
Jean-Christian. CARRIE

La secrétaire Générale,  
Brigitte GRASSET